

Département des Yvelines (78)

Syndicat des Eaux de Maule Bazemont Herbeville

***Rapport sur le Prix et la
Qualité du Service
Public d'Eau Potable***

Exercice 2024

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Novembre 2025



Sommaire

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2024	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)	4
I.3 Les volumes achetés en gros	5
I.4 Les volumes vendus	6
I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)	9
I.6 Les branchements	10
I.7 Les compteurs	10
II Tarification de l'eau potable et recettes du service	12
II.1 Modalités de tarification	12
II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m ³ (D102.0)	14
II.3 Montants des recettes d'exploitation	16
III Les indicateurs techniques de performance	16
III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
III.3 Indicateurs de performance du réseau	18
III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relève	18
III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)	19
III.3.3 Indice linéaire de consommation	20
III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	21
III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
IV Financement des investissements	23
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	23
IV.2 La dette	24
IV.3 Les amortissements	24
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	25
IV.5 Les branchements plomb	25
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	26
V.1 Abandon de créances et fonds de solidarité (P109.0)	26
V.2 Volumes dégrévés	26
V.3 Opérations de coopération décentralisée	26

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2024

Le service de distribution d'eau potable

Le service public d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Maule Bazemont Herbeville (SIAEPMBH).

La délégation

Le service est exploité par la société SUEZ-Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 1er janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans. Le contrat prend fin le 31 décembre 2025.

Les abonnés

- 3 260 abonnés** au 31 décembre 2024 (+ 4 abonnés par rapport au 31/12/2023).
- 372 237 m³** consommés en 2024 (+ 1,4 % par rapport à 2023).

Le réseau de distribution d'eau potable

- 70 019 ml de canalisations** (+1,6 % par rapport à 2023)
- Rendement technique : 80,2 %** (en baisse de 0,8 point par rapport à 2023)

L'achat d'eau potable

- 2 conventions d'achat d'eau en gros et 4 points de livraison
- 2 réservoirs semi-enterrés (800 m³ de stockage)

La qualité du service

Toutes les analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées en 2024 ont été conformes aux limites et aux références de qualité fixées par le code de la santé publique.

Les travaux

- Pas de travaux engagés par le Syndicat en 2024
- Programme d'investissements du Syndicat (station des Fontigneux, ferme de Bois Henry).

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie variable proportionnelle aux volumes d'eau consommés.

Au 1^{er} janvier 2025, un abonné paie **382,48 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne de **3,19 €/m³ TTC** (+ 10 % par rapport au 1^{er} janvier 2024).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le SIAEP de Maule Bazemont Herbeville regroupe les communes de Maule, Bazemont et Herbeville.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat d'affermage avec la société SUEZ Lyonnaise des Eaux France devenue SUEZ Eau France, pour une durée de **12 ans à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2025**.

Les prestations confiées à la société SUEZ Eau France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien du réseau, recherche des fuites, permanence du service.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client.
Entretien	Ensemble des ouvrages d'eau potable du périmètre affermé.
Renouvellement	Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques et des automatismes, programme de renouvellement réseau, branchements et accessoires.

Les travaux pris en charge par le Syndicat sont les suivants :

Renouvellement	Canalisations (en dehors du programme délégué), génie civil.
Nouveaux investissements	Equipements (non prévus par le délégataire en investissements début de contrat), canalisations, génie civil.

Les conventions d'achat d'eau ont été modifiées en 2018.

Le Syndicat n'achète plus d'eau en gros à la commune d'Aulnay-sur-Mauldre depuis le 1/7/2018.

Le contrat a été avenanté à deux reprises.

L'avenant N°1 a été signé en 2017 avec effet au 1/1/2018. Il prend en compte la fourniture d'eau décarbonatée produite par la station de traitement SUEZ Eau de Flins Aubergenville, à partir du 1/7/2018.

L'avenant N°2 reste à régulariser. Il concerne l'alimentation effective en eau décarbonatée, de l'ensemble des abonnés du Syndicat.

Tous les abonnés du Syndicat ont été alimentés en eau décarbonatée en 2024, en provenance de l'usine SUEZ de Flins Aubergenville ou de l'usine SIRYAE de Mareil sur Mauldre.

I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des nombres d'habitants, de branchements et d'abonnés sur la période 2014-2024 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Nombre d'abonnés	2 932	2 993	3 027	3 025	3 041	3 052	3 077	3 089	3 208	3 256	3 260	0,1%
Nombre de branchements	2 983	3 059	3 086	3 129	3 156	3 180	3 206	3 209	3 240	3 210	3 226	0,5%

Entre 2023 et 2024, on constate une hausse du nombre de branchements de 0,5 % (soit + 16 branchements) et une hausse du nombre d'abonnés de 0,1 % (soit + 4 abonnés).

Il est à noter que SUEZ précisait dans le RAD 2023 que **13 branchements neufs ont été créés** en 2023, ce qui n'était pas cohérent avec la baisse du nombre de branchements entre 2022 et 2023 (-30).

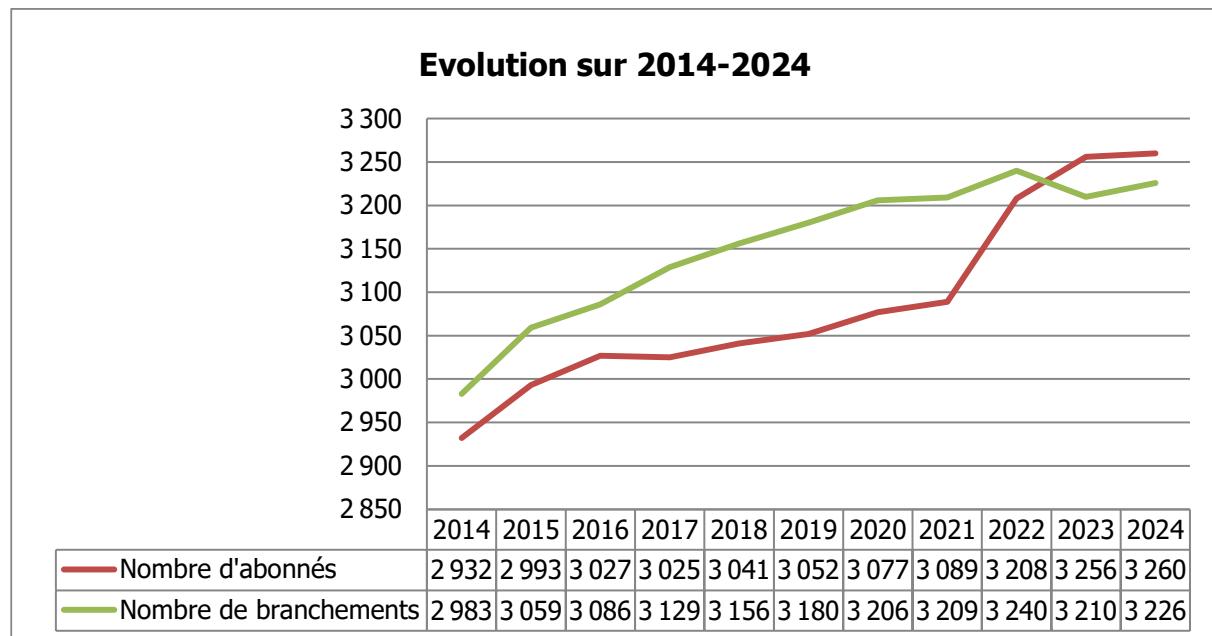
En 2024, il y a eu 11 branchements neufs.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés pour chacune des 3 communes sur la période 2021-2024, ainsi que la répartition en 2024 des abonnés par commune.

Nombre d'abonnés par commune	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	répartition en 2024 par commune
Maule	2 235	2 315	2 353	2 357	0,2%	72,3%
Bazemont	736	767	778	779	0,1%	23,9%
Herbeville	118	126	125	124	-0,8%	3,8%
Total Syndicat	3 089	3 208	3 256	3 260	0,1%	100,0%

La commune de Maule comporte le plus grand nombre d'abonnés (72,3 % du total en 2024). Seule la commune de Herbeville a observé une baisse du nombre de ses abonnés entre 2023 et 2024.

Le graphe ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés et du nombre de branchements sur la période 2014-2024.



I.3 Les volumes achetés en gros

L'eau distribuée en 2024, provient d'un achat d'eau en gros à partir de 2 ressources (2 conventions d'achat d'eau en gros) :

- L'usine de Flins Aubergenville, propriété de SUEZ Eau France (3 points d'interconnexion : compteur de Gressée, réservoir de Bazemont, Crépières)
- Le SIRYAE (1 point d'interconnexion à Jumeauville).

Le forage des Fontigneux, ressource propre au Syndicat, n'a pas été utilisé depuis le début du contrat.

Le délégué n'a pas donné la décomposition des volumes importés par origine. Il a seulement fourni le tableau des volumes importés et des volumes exportés totaux (voir tableau ci-après qui donne l'évolution de ces volumes sur la période 2020-2024).

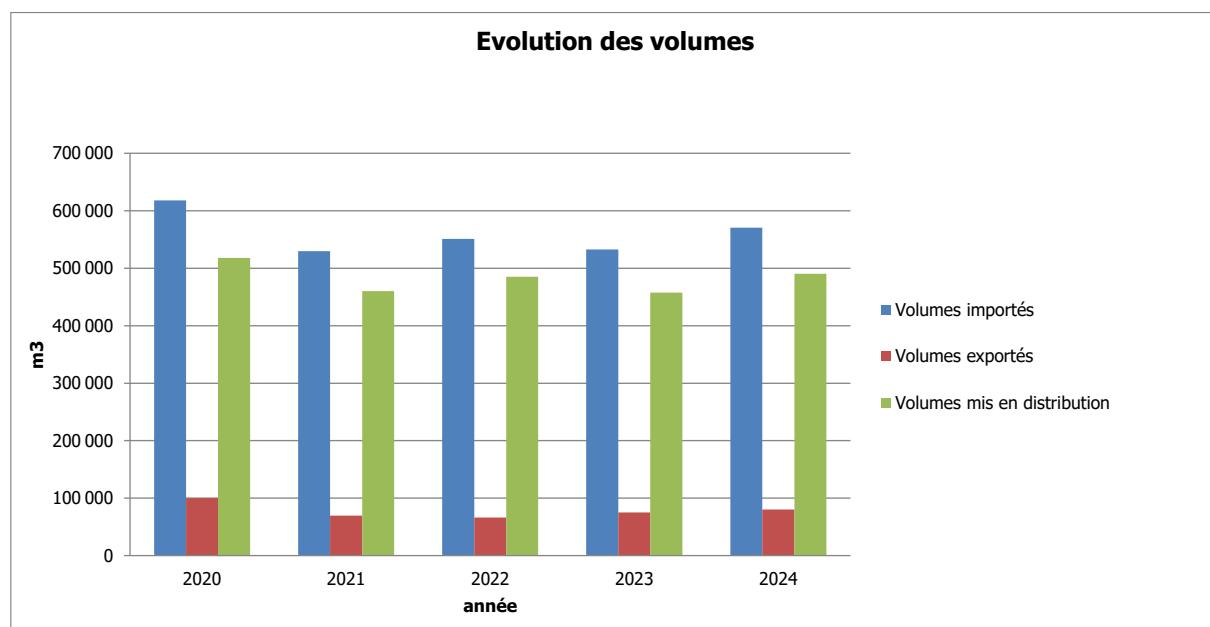
On note une hausse de 7,1 % des volumes importés et une hausse de 6,7 % des volumes exportés (donc des volumes de transit).

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Volumes importés	618 200	529 867	551 292	532 673	570 640	7,1%
Volumes exportés	100 177	69 713	66 160	75 042	80 063	6,7%
Volumes mis en distribution	518 023	460 154	485 132	457 631	490 577	7,2%
évolution N/N-1	6,4%	-11,2%	5,4%	-5,7%	7,2%	

Entre 2023 et 2024, les volumes mis en distribution ont **augmenté de 7,2 %**.

Dans le contrat de base, un forfait minimum annuel de **115 000 m3**, devait être acheté par le délégué à l'usine SUEZ EAU de Flins-Aubergenville au titre de la sécurisation des ressources (article 3.2 de la convention d'achat d'eau entre le Syndicat et SUEZ France signée en 2013).

L'avenant 1 ne tient plus compte de ce forfait de 115 000 m3.



I.4 Les volumes vendus

Les volumes vendus pour chaque commune du Syndicat sur la période 2014-2024, sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Volumes vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	281 374	298 141	347 406	289 016	297 388	286 034	310 881	277 720	283 790	273 000	283 502	3,8%
Bazemont	76 974	74 472	83 520	74 577	82 810	70 811	80 921	74 257	85 309	78 083	74 737	-4,3%
Herbeville	19 696	15 837	26 576	20 662	16 145	16 304	4 649	16 454	18 296	16 152	13 998	-13,3%
Total des volumes vendus des communes	378 044	388 450	457 502	384 255	396 343	373 149	396 451	368 431	387 395	367 235	372 237	1,4%

Entre 2023 et 2024, on observe **une hausse des volumes vendus de 1,4 %.**

Les volumes domestiques ont baissé de 2,9 % en 2024 par rapport à 2023 (baisse observée sur les 3 communes).

Volumes domestiques vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	269 814	285 875	284 249	245 388	255 333	240 705	263 180	241 636	241 022	229 704	225 136	-2,0%
Bazemont	73 487	72 373	80 788	71 132	78 912	65 244	76 098	70 506	80 746	72 453	68 217	-5,8%
Herbeville	19 099	14 717	26 463	14 638	15 596	10 962	11 989	11 951	12 633	12 669	12 387	-2,2%
Total des volumes vendus domestiques des communes	362 400	372 965	391 500	331 158	349 841	316 911	351 267	324 093	334 401	314 826	305 740	-2,9%

Les volumes municipaux ont baissé de 12,9 % en 2024 par rapport à 2023 (principalement sur les communes de Maule et Herbeville).

Volumes municipaux vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	11 465	12 167	11 585	13 406	8 849	13 985	15 381	8 866	10 291	10 300	8 842	-14,2%
Bazemont	1 439	1 460	1 103	1 482	1 647	1 478	1 429	666	917	1 203	1 159	-3,7%
Herbeville	597	1 120	-101	302	582	544	433	406	379	587	527	-10,2%
Total des volumes municipaux vendus des communes	13 501	14 747	12 587	15 190	11 078	16 007	17 243	9 938	11 587	12 090	10 528	-12,9%

En revanche, les volumes vendus aux professionnels ont augmenté de 38,8 % entre 2023 et 2024.

Volumes professionnels vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	95	99	51 572	30 222	33 206	31 344	32 320	27 218	32 477	32 996	49 524	50,1%
Bazemont	2 049	639	1 629	1 964	2 251	4 089	3 395	3 086	3 946	4 427	5 361	21,1%
Herbeville	0	0	214	5 723	-33	4 798	-7 773	4 097	5 284	2 895	1 084	-62,6%
Total des volumes industriels vendus des communes	2 144	738	53 415	37 909	35 424	40 231	27 942	34 401	41 707	40 318	55 969	38,8%

En 2024, le délégataire a effectué une régularisation entre abonnés domestiques et abonnés professionnels.

Evolution des dégrèvements sur la période 2014-2024 :

Volumes dégrévés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes dégrévés	16 278	22 700	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	1 670	6 073	263,7%
Nombre de demandes acceptées	91	106	50	17	15	7	21	24	8	13	11	-15,4%
Volume moyen par demande acceptée	179	214	839	431	1 334	2 064	996	1 219	489	128	552	329,8%
Volumes dégrévés en % des volumes vendus	4,3%	5,8%	9,2%	1,9%	5,1%	3,9%	5,3%	7,9%	1,0%	0,5%	1,6%	

Les volumes dégrévés ont été de **6 073 m³ en 2024**, soit une forte hausse par rapport à **2023 (1 670 m³)**.

Ils représentent **1,6 %** des volumes comptés vendus aux abonnés en 2024 (contre 1% en 2022 et 0,5 % en 2023).

L'année 2023 avait été la première année où les volumes dégrévés avaient fortement baissé depuis l'installation de la télérègle des compteurs. En revanche, ces volumes ont augmenté en 2024. Il est difficilement compréhensible que les volumes dégrévés aient atteint de tels niveaux entre 2018 et 2021, compte tenu de la télérègle des compteurs. La télérègle permet en effet d'alerter rapidement les abonnés ayant une consommation anormalement élevée après compteur.

Zoom sur l'évolution des volumes vendus par abonné et pour chacune des communes :

Consommation unitaire par abonné et par an en m ³	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	133	137	157	131	135	129	140	124	123	116	120	3,7%
Bazemont	110	107	118	104	115	97	110	101	111	100	96	-4,4%
Herbeville	174	140	235	183	144	143	40	139	145	129	113	-12,6%
Syndicat	129	130	151	127	130	122	129	119	121	113	114	1,2%

Entre 2023 et 2024, la hausse de 1,4 % des volumes vendus a entraîné une hausse de **1,2 %** de la consommation unitaire par abonné et par an (soit + 1 m³ par abonné et par an).

A 112 m³/abonné/an, la consommation unitaire par abonné est inférieure à la norme Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) (120 m³/abonné/an).

La consommation unitaire par abonné domestique et par an, est passée de 102 à 100 m³ entre 2023 et 2024, soit une baisse de 2 %. Elle a beaucoup baissé depuis 2014.

Consommation unitaire par abonné domestique et par an en m ³	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Maule	128	132	137	118	122	115	125	115	110	104	103	-0,9%
Bazemont	107	106	117	102	112	92	107	99	109	97	91	-5,5%
Herbeville	175	136	250	141	153	106	113	112	110	113	111	-2,2%
Syndicat	125	126	136	115	121	109	120	111	110	102	100	-2,0%

I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseau d'eau potable a évolué sur la période 2014-2024, en particulier à partir de 2014 du fait de la régularisation de la convention d'achat d'eau en gros avec GPS&O et la prise en compte de la conduite alimentant les 3 fermes et SECOBRA à partir de l'eau produite par le SIRYAE.

Compte tenu des 2 réseaux indépendants, il serait utile de distinguer dans le RAD, le linéaire de réseau alimentant les 3 fermes à partir de Jumeauville ainsi que le linéaire de réseau alimentant le domaine de Boulemont sur la commune d'Herbeville et d'évaluer ainsi les critères de rendement sur chacun des 3 secteurs indépendamment avec l'Indice Linéaire de Pertes.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
linéaire de réseau (ml)	67 261	67 371	68 405	67 626	68 236	68 934	70 019	1,57%

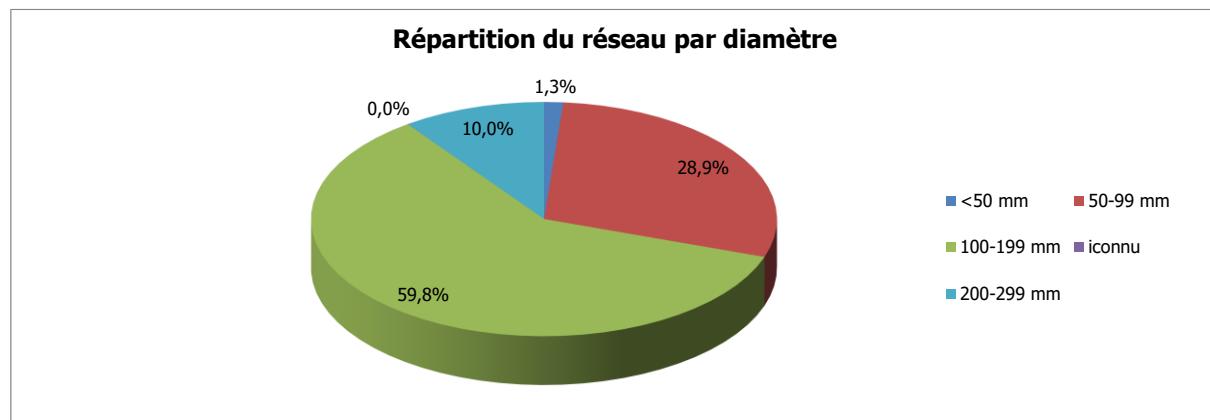
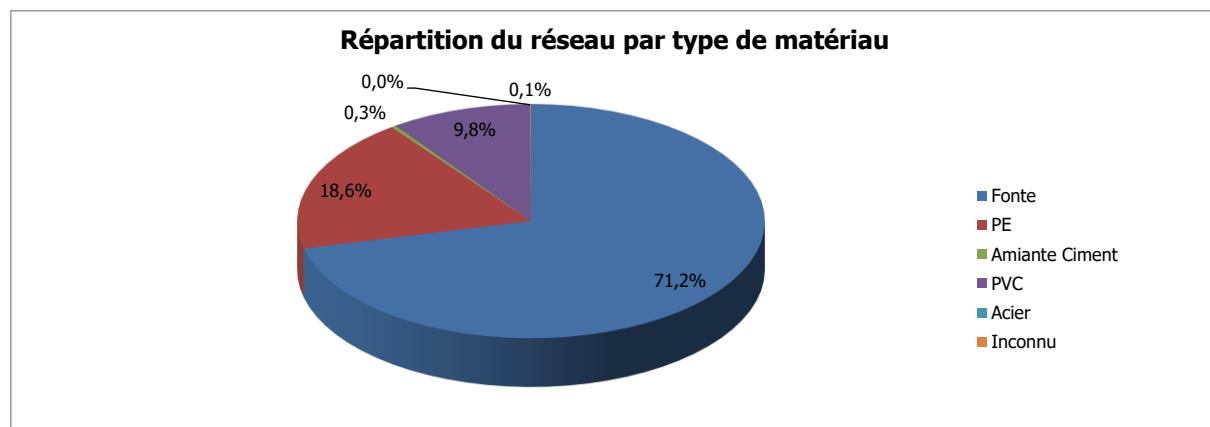
Entre 2023 et 2024, le linéaire a augmenté de 1,6 % (+ 1 085 ml).

Les principales extensions de réseau en 2024, ont été les suivantes :

- Miellerie, chemin du Huant – 550 mètres
- Sente de la Cauchoiserie – 145 mètres
- Rue du Moulin de la Bélique – 110 mètres

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques des réseaux du Syndicat en 2024 :

- Répartition du réseau par type de matériau,
- Répartition du réseau par diamètre.



On observe que le matériau le plus utilisé, est la fonte (71,2 % du total) et la gamme de diamètres la plus rencontrée, est celle comprise entre 100 et 199 mm (59,8 % du total).

Toutefois, le % de conduites en PEHD tend à augmenter chaque année du fait du renouvellement des conduites avec ce matériau (13 km de PEHD en 2024 contre 12,69 km en 2023, soit 18,6 % du linéaire total).

En 2024, SUEZ a indiqué que 615 ml de conduites avaient été renouvelés au chemin de Poissy à Maule (avec du PEHD DN180 mm).

I.6 Les branchements

Il y a 3 226 branchements au 31/12/2024, soit 16 de plus qu'au 31/12/2023. Le RAD 2024 précise qu'il y a eu 11 branchements neufs réalisés en 2024.

Nombre de branchements par commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	répartition en 2024 par commune
Maule	2 245	2 278	2 294	2 309	2 329	2 319	2 323	2 303	2 319	0,7%	71,9%
Bazemont	727	736	746	754	758	770	791	783	782	-0,1%	24,2%
Herbeville	114	115	116	117	119	120	126	124	125	0,8%	3,9%
Total Syndicat	3 086	3 129	3 156	3 180	3 206	3 209	3 240	3 210	3 226	0,5%	100,0%

I.7 Les compteurs

Au 31 décembre 2024, le parc compteurs du Syndicat comprend 3 399 compteurs, soit 34 compteurs de plus qu'au 31/12/2023.

Télérelève des compteurs :

La télérelève équipe 99,3 % du parc compteurs, soit 3 368 compteurs dotés de têtes émettrices en fonctionnement (contre 99,8 % en 2023, 97,5 % en 2022 et 97,4 % en 2021, soit une augmentation de 2,3 points).

6 récepteurs sont déployés sur le syndicat pour capter les index des compteurs.

Au 31 décembre 2024, 3 368 compteurs sont captés (42 de plus qu'à fin 2023), ce qui représente 99,8 % du parc de compteurs équipés.

Comme le montrent les tableaux suivants, le taux d'efficacité de la télérelève s'est amélioré sur la période 2018-2024.

Télérelève 2024	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés	récepteurs
Maule	2 467	2 448	2 443	99,2%	99,8%	2
Bazemont	805	803	800	99,8%	99,6%	1
Herbeville	127	125	125	98,4%	100,0%	3
Total Syndicat	3 399	3 376	3 368	99,3%	99,8%	6

Télérelève 2023	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés	récepteurs
Maule	2 423	2 415	2 407	99,7%	99,7%	2
Bazemont	795	801	799	100,8%	99,8%	1
Herbeville	126	121	120	96,0%	99,2%	3
Total Syndicat	3 344	3 337	3 326	99,8%	99,7%	6

Télérelève 2022	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 420	2 356	2 328	97,4%	98,8%
Bazemont	799	786	781	98,4%	99,4%
Herbeville	127	120	120	94,5%	100,0%
Total Syndicat	3 346	3 262	3 229	97,5%	99,0%

Télérelève 2021	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 356	2 300	2 254	97,6%	98,0%
Bazemont	769	749	746	97,4%	99,6%
Herbeville	121	114	111	94,2%	97,4%
Total Syndicat	3 246	3 163	3 111	97,4%	98,4%

Télérelève 2020	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 333	2 246	2 200	96,3%	98,0%
Bazemont	758	725	721	95,6%	99,4%
Herbeville	119	112	109	94,1%	97,3%
Total Syndicat	3 210	3 083	3 030	96,0%	98,3%

Télérelève 2019	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 311	2 209	1 761	95,6%	79,7%
Bazemont	753	722	622	95,9%	86,1%
Herbeville	117	110	88	94,0%	80,0%
Total Syndicat	3 181	3 041	2 471	95,6%	81,3%

Télérelève 2018	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 307	2 104	1 960	91,2%	93,2%
Bazemont	746	671	637	89,9%	94,9%
Herbeville	116	91	86	78,4%	94,5%
Total Syndicat	3 169	2 866	2 683	90,4%	93,6%

Age moyen du parc compteurs :

L'âge moyen du parc compteurs est de **8,35 ans à fin 2024** contre 9,28 ans à fin 2023.

L'âge moyen par commune, est détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Parc compteurs abonnés 2023	Maule	Bazemont	Herbeville	Total
âge moyen du parc compteurs	9,36	9,18	8,33	9,28
nombre de compteurs	2 423	795	126	3 344

Parc compteurs abonnés 2024	Maule	Bazemont	Herbeville	Total
âge moyen du parc compteurs	8,77	7,15	7,79	8,35
nombre de compteurs	2 444	794	127	3 365

Renouvellement du parc compteurs :

En 2024, **445 compteurs ont été renouvelés**, ce qui explique la baisse de l'âge moyen du parc compteurs de presque une année entre 2023 et 2024. Le coût moyen de renouvellement d'un compteur (y compris sa tête émettrice) a été de **101 €** (contre 88 € en 2023, 97 € en 2022 et 106 € en 2021).

II Tarification de l'eau potable et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance chaque semestre,
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Le tarif est décomposé en 3 parties :

- La part délégataire,
- La part syndicale ou surtaxe,
- La Part Agence de l'Eau Seine Normandie (part « préservation des ressources » et part « lutte contre la pollution »).

Les consommations sont payables sur la base du relevé de compteur, 2 fois par an.

La part délégataire est indexée une fois par an au 1/2/N avec les valeurs d'indices connues au 1/1/N.

La surtaxe syndicale n'a pas varié entre le 1/1/2024 et le 1/1/2025.

Elle avait baissé au 1/1/2018 pour compenser la hausse de la part délégataire suite à l'avenant N°1.

La redevance « préservation des ressources en eau » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,108 €/m³ au 1^{er} janvier 2025 en hausse de 0,018 €/m³ par rapport au 1/1/2024.

La redevance « lutte contre la pollution » reversée à l'Agence de l'Eau a été remplacée par 2 redevances : la redevance consommation et la redevance performance qui s'élèvent respectivement à 0,46 € HT/m³ et 0,017 €/m³ HT.

Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau suivant donne l'évolution du tarif entre le 1/1/2014 et le 1/1/2025.

Evolution des tarifs :

Evolution de la part fixe selon le diamètre du compteur, entre le 1/1/2014 et le 1/1/2025 :

Parts Fixes en €	01/01/2014	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
DN15	25	26,85	28,19	30,17	32,94
DN20	30	32,22	33,82	36,21	39,53
DN30	52,5	56,39	59,19	63,36	69,17
DN40	82,5	88,61	93,01	99,57	108,70
DN60	195	209,45	219,84	235,35	256,93
DN80	277,5	298,06	312,85	334,91	365,63
DN100	482,5	518,25	543,97	582,33	635,74
DN150	627,5	674,00	707,44	757,33	826,79

Evolution avec application de l'avenant 1 au 1/1/2018 :

Désignation	PU au 01/01/2014	PU au 01/01/2015	PU au 01/01/2018	PU au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	PU au 01/01/2024	PU au 01/01/2025	Variation 2025/2024
Part délégataire								
Part fixe : Abonnement (€HT)	25	25	25,04	26,86	28,18	30,18	32,94	9,1%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m ³)	1,1112	1,1112	1,5910	1,7060	1,7906	1,9169	2,0931	9,2%
Part collectivité								
Part fixe : Abonnement (€HT)								
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m ³)		0,1372	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0%
Redevances et taxes								
Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)		0,09	0,08	0,073	0,085	0,09	0,108	20,0%
Lutte contre la pollution (€HT/m ³)		0,4100	0,4200	0,4200	0,4200	0,4200	0,0000	-100,0%
Redevance consommation eau potable (€HT/m ³)							0,4600	
Redevance performance eau potable (€HT/m ³)							0,0170	
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0,0%

Entre le 1/1/2024 et le 1/1/2025, l'augmentation de la part délégataire est de 9,1 % (application du coefficient d'indexation), soit une augmentation supérieure au taux d'inflation 2024 (2 %).

Cette forte augmentation de la part délégataire provient de l'évolution du prix « achat d'eau en gros ».

La forte hausse de la part proportionnelle délégataire observée entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018, est due à la mise en place de l'avenant 1 au 1/1/2018 et à la fourniture d'eau décarbonatée sur l'ensemble du Syndicat.

Le coefficient K calculé au 1/1/2025, est égal à 1,3178 (évolution entre le 1/1/2014 et le 1/1/2025).

II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m³ (D102.0)

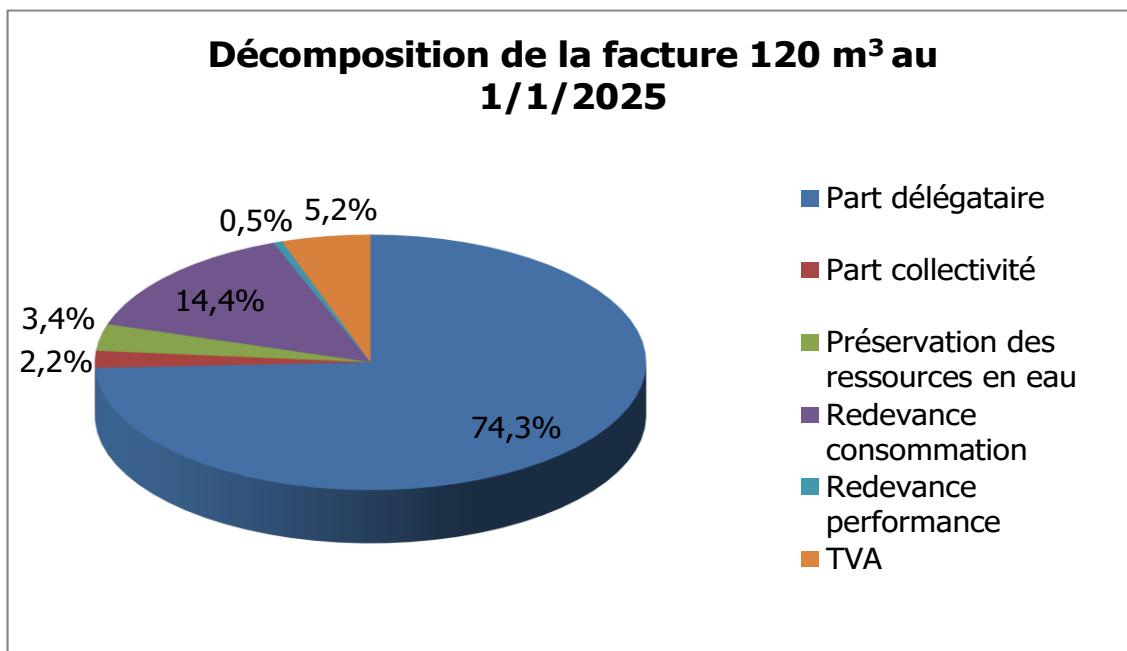
Désignation	Qté	PU au 01/01/2024	PU au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	Variation
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	30,18	32,94	30,18	32,94	9,1%
Part proportionnelle	120	1,9169	2,0931	230,03	251,17	9,2%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€HT)						
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m ³)	120	0,0686	0,0686	8,23	8,23	0,0%
Redevances et taxes						
Préservation des ressources en eau €HT/m ³)	120	0,0900	0,1080	10,80	12,96	20,0%
Redevance pollution (€HT/m ³)	120	0,4200	0,0000	50,4	0	
Redevance consommation eau potable (€HT/m ³)	120		0,4600		55,2	
Redevance performance eau potable (€HT/m ³)	120		0,0170		2,04	
Total en € HT				329,64	362,54	10,0%
TVA à 5,5 %				18,13	19,94	
Total en € TTC				347,77	382,48	10,0%
Soit Prix théorique en €/m³				2,898	3,187	10,0%

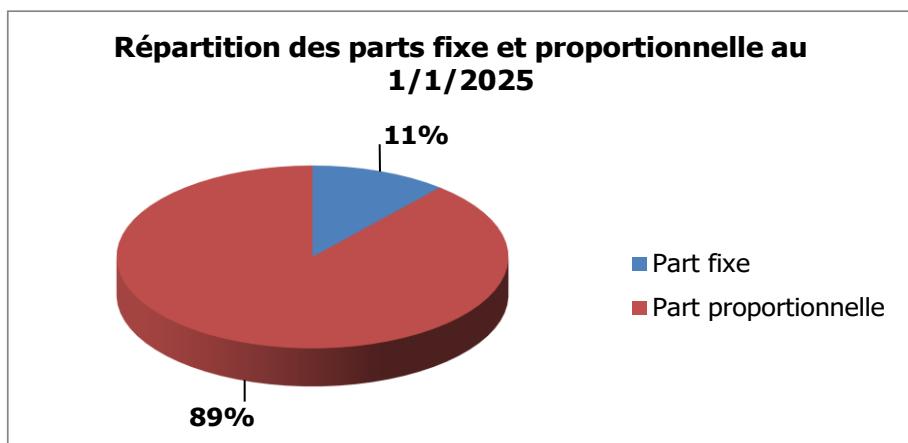
La facture 120 m³ a augmenté de **10 %** entre le 1/1/2024 et le 1/1/2025, ce qui est très supérieur au taux d'inflation 2024 (2 %).

Répartitions et évolutions :

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition de la facture d'eau entre les différentes parts :

- Part délégataire, part syndicale, parts Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), TVA,
- Part fixe et part proportionnelle.

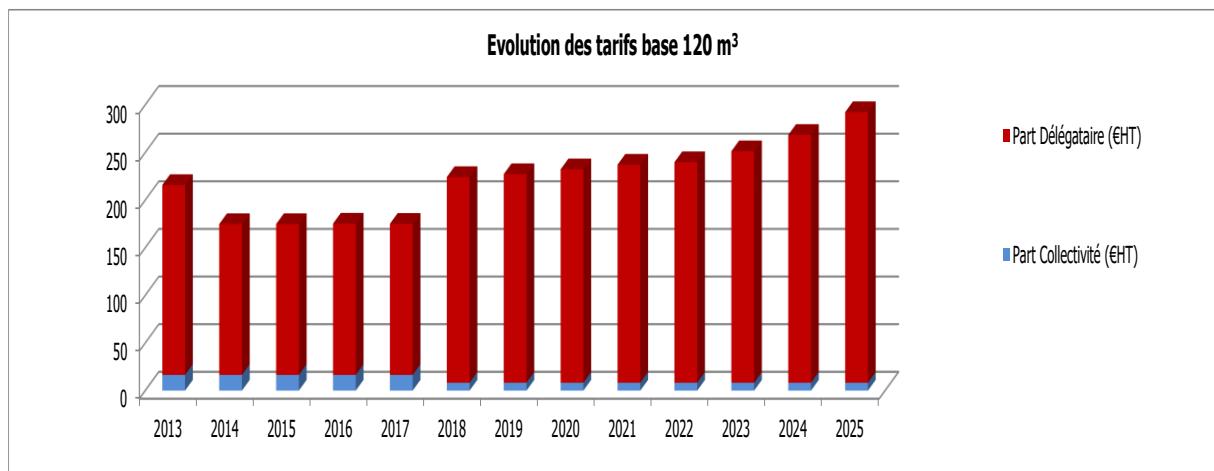




La répartition des parts fixe et proportionnelle est conforme à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (le seuil maximal de 30% n'est pas dépassé pour la part fixe).

L'évolution des parts délégataire et syndicale depuis le 1/1/2014, est donnée dans le tableau ci-dessous :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part Collectivité (€HT)	16,46	16,46	16,46	16,46	16,46	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23
Part Délégataire (€HT)	199,34	158,34	158,34	158,8	158,65	215,96	218,98	224,09	228,93	231,58	243,05	260,21	284,11
Total des 2 parts	215,80	174,80	174,80	175,26	175,11	224,19	227,21	232,32	237,16	239,81	251,28	268,44	292,34
Evolution N/N-1		-19,0%	0,0%	0,3%	-0,1%	28,0%	1,3%	2,2%	2,1%	1,1%	4,8%	6,8%	8,9%



La baisse de 19 % observée entre 2013 et 2014 (- 41 € par an pour une facture de 120 m³) est due à la renégociation du contrat.

La somme de la part délégataire et de la surtaxe, est restée relativement stable entre le 1/1/2014 et le 1/1/2017, à environ 175 € HT par an.

Au 1/1/2018, du fait de la fourniture d'eau décarbonatée et de la fin à venir de l'achat d'eau en gros à la commune d'Aulnay sur Mauldre, la somme des parts délégataire et collectivité, a augmenté de 27,9 % par rapport au 1/1/2017.

Au 1/1/2025, la somme des parts délégataire et collectivité, a augmenté de **8,9 %** par rapport au 1/1/2024, sous l'effet du coefficient K bien plus élevé que l'inflation en 2024. Entre le 1/1/2023 et le 1/1/2024, l'augmentation du coefficient K, avait été de 6,8 %.

II.3 Montants des recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes entre 2021 et 2024 pour :

- La part collectivité,
- Les recettes de l'exploitant décomposées entre les recettes « vente d'eau », les produits de travaux et les produits accessoires,
- Les redevances AESN (redevance prélèvement et redevance pollution).

Recettes (en € Hors Taxes)	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Recettes exploitant vente d'eau	725 630 €	782 740 €	800 180 €	905 480 €	13,2%
dont abonnements	87 660 €	96 400 €	104 100 €	114 830 €	10,3%
dont consommations	620 500 €	690 340 €	681 540 €	751 300 €	10,2%
dont autres produits	17 470 €	-4 000 €	14 540 €	39 350 €	
Autres recettes	50 260 €	62 390 €	52 850 €	44 580 €	-15,6%
Travaux / Branchements	40 390 €	49 260 €	41 830 €	32 170 €	-23,1%
Facturation et produits accessoires	9 870 €	13 130 €	11 020 €	12 410 €	12,6%
Collectivités et autres organismes publics	210 290 €	217 380 €	208 600 €	214 720 €	2,9%
Part collectivité	24 960 €	23 380 €	24 530 €	25 850 €	5,4%
Redevance prélèvement	26 570 €	28 640 €	29 280 €	32 550 €	11,2%
Redevance pour pollution d'origine domestique	158 760 €	165 360 €	154 790 €	156 320 €	1,0%
Total des recettes	986 180 €	1 062 510 €	1 061 630 €	1 164 780 €	9,7%

Entre 2023 et 2024, on observe :

- Une hausse de 13,2 % des recettes de ventes d'eau de l'exploitant (effet K, effet hausse des volumes consommés (1,4 %), régularisations)
- Une baisse de 15,6 % des autres recettes annexes de l'exploitant
- Une hausse de 5,4 % des recettes du Syndicat (hausse des volumes vendus).

En 2024, les frais de contrôle reversés par SUEZ au Syndicat se sont élevés à 7 856 € (contre 7867 € et 7 082 € reversés respectivement en 2023 et en 2022). SUEZ a également reversé au Syndicat en 2024, 3 340 € de redevance pour occupation du domaine public.

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	2021	2022	2023	2024	Variation
1- Microbiologie					
nombre de prélèvements réalisés	100	99	16	18	13%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	
2- Paramètres physico-chimiques					
nombre de prélèvements réalisés	103	87	17	7	-59%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour :

Analyses	2021	2022	2023	2024	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	100%	100%	0%

Depuis 2023, ne sont indiquées que les analyses faites sur le réseau de distribution.

L'ensemble des analyses tant sur les points de production que sur les points de distribution ont été conformes en 2024.

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable. Il est passé au maximum de 120 en 2017 soit +10 points par rapport à 2016 suite au suivi de la localisation des branchements.

L'indice P103.2B est à sa valeur maximale de 120 en 2024 comme en 2023.

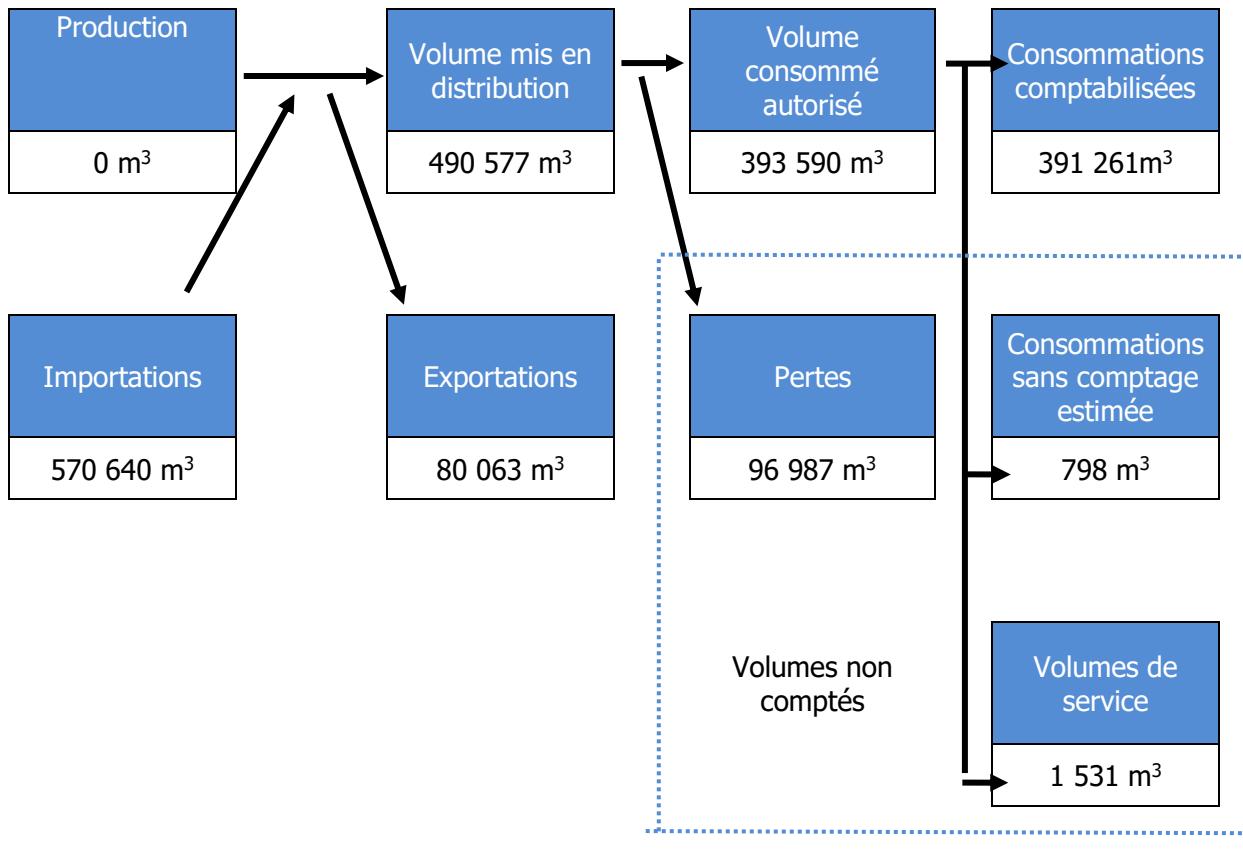
La note maximale obtenue de 120, est le résultat du programme de renouvellement des canalisations ainsi que de la mise en place de la modélisation du réseau dès 2015.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2023	Points obtenus en 2024
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	15	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-dessous :			
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Localisation des branchements	10	10	10
	Caractéristiques par branchements du compteur d'eau (carnet métrologique et date de pose)	10	10	10
	Un document identifie les recherches de pertes d'eau	10	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, travaux de renouvellement)	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5	5
Valeur de l'indicateur		120	120	120

III.3 Indicateurs de performance du réseau

III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relève

Le schéma suivant présente la décomposition des volumes d'eau sur l'année :



Le tableau ci-après donne l'évolution des différents volumes sur la période 2017-2023 :

Volumes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Volumes importés	932 289	858 019	697 519	584 306	618 200	529 867	551 292	532 673	570 640	7,1%
Volumes exportés	352 578	350 214	192 577	97 419	100 177	69 713	66 160	75 042	80 063	6,7%
Volumes mis en distribution	579 711	507 805	504 942	486 887	518 023	460 154	485 132	457 631	490 577	7,2%
Volumes consommés autorisés	457 501	384 256	396 344	389 896	419 723	399 924	393 529	371 241	393 590	6,0%
Volumes consommés facturés	412 949	374 635	374 130	373 150	396 451	368 431	387 395	367 235	385 188	4,9%
Volumes livrés gratuitement (volumes dégrévés, gestes)	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	1 670	6 073	263,7%
Volumes consommés sans comptage	1 540	1 491	1 400	1 498	1 560	1 433	1 428	1 538	1 531	-0,5%
Volumes de service du réseau	1 050	798	798	798	798	798	798	798	798	0,0%
Pertes en réseau	122 210	123 549	108 598	96 991	98 300	60 230	91 603	86 390	96 987	12,3%

Les volumes mis en distribution ont augmenté de 7,2 % entre 2023 et 2024 alors que les volumes consommés autorisés ont augmenté de 5,2 %.

En conséquence, **les pertes d'eau ont augmenté de 12,3 %** entre 2023 et 2024, soit **+ 10597 m³**.

Les pertes d'eau avaient fortement augmenté en 2022 et légèrement baissé en 2023.

Jusqu'en 2021, les pertes sur réseau avaient régulièrement diminué par rapport aux années de début de contrat, sous l'effet des campagnes de recherche de fuites et de la politique de renouvellement de conduites et branchements, menée depuis 2014.

Le tableau suivant donne l'évolution du nombre de fuites, du linéaire inspecté depuis 2015 et d'autres paramètres entre 2015 et 2024.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2024/2023
Nombre de fuites sur réseau	6	8	5	9	9	6	16	10	6	4	-33,3%
Linéaire de conduites en ml	67 061	67 153	67 163	67 261	67 371	68 405	67 626	68 236	68 934	70 020	1,6%
<i>Nombre de fuites sur réseau par km de conduites</i>	<i>0,089</i>	<i>0,119</i>	<i>0,074</i>	<i>0,134</i>	<i>0,134</i>	<i>0,088</i>	<i>0,237</i>	<i>0,147</i>	<i>0,087</i>	<i>0,057</i>	-34,4%
Nombre de fuites sur branchements	12	11	6	3	3	6	5	7	10	7	-30,0%
Nombre de branchements	3 059	3 086	3 129	3 156	3 180	3 206	3 209	3 240	3 210	3 226	0,5%
<i>Nombre de fuites sur branchements pour 100 branchements</i>	<i>0,392</i>	<i>0,356</i>	<i>0,192</i>	<i>0,095</i>	<i>0,094</i>	<i>0,187</i>	<i>0,156</i>	<i>0,216</i>	<i>0,312</i>	<i>0,217</i>	-30,3%
Nombre de fuites sur accessoires de réseau					2	3			1	1	0,0%
Nombre total de fuites	18	19	11	12	14	15	21	17	17	12	-29,4%
Linéaire inspecté en ml	16 153	21 840	11 126	12 179	11 068	13 127	28 100	1 700	45 290	50 981	12,6%
Linéaire de conduites en ml	67 061	67 153	67 163	67 261	67 371	68 405	67 626	68 236	68 934	70 020	1,6%
% de réseau inspecté	24,1%	32,5%	16,6%	18,1%	16,4%	19,2%	41,6%	2,5%	65,7%	72,8%	10,8%
Nombre de compteurs télérélèvés	2 691	2 811	2 866	3 041	3 083	3 163	3 262	3 337	3 340		0,1%

Le nombre total de fuites (12) a baissé en 2024 par rapport à 2023.

Le linéaire inspecté pour recherche de fuites augmenté en 2024 (51 km contre 45,3 km en 2023 et 1,7 km en 2022 (21,2 km en moyenne annuelle sur 2015-2024)).

III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
rendement suivant décret 2012-97	86,89%	85,60%	84,43%	83,40%	84,10%	88,63%	83,38%	83,78%	83,00%	-0,9%

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Le rendement en début de contrat était élevé mais cela résultait du poids des volumes exportés dans la formule de calcul du rendement.

Depuis la mise en service de la décarbonatation en 2018 et l'arrêt du forage d'Aulnay-sur-Mauldre, les volumes exportés ont été fortement réduits.

En 2024, **le rendement a baissé de 0,8 point** par rapport à 2023.

Il est à signaler que ce rendement est plus élevé que le rendement technique qui définissait les objectifs annuels du contrat de base (avant signature de l'avenant 1), et cela du fait du poids des volumes exportés dans son calcul.

Le tableau suivant compare rendement technique et objectif contractuel.

rendement de réseau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
rendement technique	78,9%	75,7%	78,5%	80,1%	81,0%	86,9%	81,1%	81,1%	80,2%	-1,1%
objectif contractuel rendement	79,6%	80,2%	80,8%	81,5%	82,1%	82,7%	83,4%	83,4%	83,5%	0,1%

Le rendement technique a été calculé à 80,2 % en 2024, en baisse de 0,9 point par rapport à 2023.

Comme en 2023, le rendement technique en 2024 est inférieur à l'objectif contractuel (83,5 % pour 2024).

III.3.3 Indice linéaire de consommation

En m3/km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Indice linéaire de consommation ILC	32,96	29,96	23,99	19,82	20,82	19,03	18,46	17,74	18,48	4,2%
Seuil de rendement décret 2012-97 en %	71,59	70,99	69,80	68,96	69,16	68,81	68,69	68,55	68,70	0,2%

- indice linéaire de consommation (ILC)=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements).

L'ILC était plus élevé avant 2018 du fait de volumes exportés bien supérieurs.

Avec la baisse des volumes exportés observée à partir de 2018, l'ILC a naturellement baissé, mais a augmenté en 2024 (augmentation des volumes exportés).

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2024.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

DECRET

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution.
Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013.
Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en

précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

Méthode de calcul pour 2024 : $65 + [18,48/5] = 68,70$.

Le rendement 2024 de 83 % est 14,3 points au-dessus du seuil minimum imposé par le décret.

Le rendement reste donc satisfaisant en 2024 et respecte les termes du décret de 2012.

III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En m3/km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
<i>Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (ILVNC)</i>	5,08	5,13	4,51	4,04	4,02	2,52	3,76	3,52	3,88	10,2%

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) =

(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / km de réseau hors branchements/ jour).

L'ILVNC a baissé de 0,36 m3/km/jour entre 2023 et 2024.

III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

En m3/km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
<i>Indice linéaire des Pertes en réseau (ILP)</i>	4,99	5,04	4,42	3,94	3,93	2,44	3,68	3,43	3,78	10,2%
<i>ILP objectif contractuel</i>	4,67	4,51	4,35	4,19	4,02	3,86	3,70	3,70	3,70	0,0%

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) =

Pertes en m3 / km de réseau hors branchements / jour

L'ILP a augmenté de 0,35 m3/km/jour entre 2023 et 2024.

L'ILP de 3,78 obtenu en 2024, est supérieur à l'objectif du contrat qui est de 3,70 pour 2024 (article 5.21.1 du contrat). Il y a donc application d'une **pénalité en 2024**, qui s'élève à **2 077 €** (selon les clauses de l'article 6 de l'avenant 1).

L'ILP est à un niveau satisfaisant en 2024, par rapport à la catégorisation ILC (type intermédiaire). Toutefois il s'est nettement dégradé par rapport à 2021 et reste donc à surveiller en 2024.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC \leq 10	$10 < ILC \leq 30$	$30 < ILC$
Satisfaisant	$ILP < 2$	$ILP < 6$	$ILP < 10$
Assez satisfaisant	$2 \leq ILC < 3$	$6 \leq ILC < 8$	$10 \leq ILC < 13$
Médiocre	$3 \leq ILC \leq 5$	$8 \leq ILC \leq 11$	$13 \leq ILC \leq 16$
Préoccupant	$5 < ILC$	$11 < ILC$	$16 < ILC$

III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux de renouvellement de réseau s'améliore depuis le début du contrat. Ceci est lié à la mise en place d'un plan de renouvellement des canalisations à la charge du délégataire prévu dans le contrat de délégation.

Indicateur P107.2	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61%	0,76%	0,52%	0,39%	0,38%	0,25%	-34,21%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux en 2024 est de 0,25 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années (soit 885 ml) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement de conduites en 2024, le délégataire étant en avance sur le programme qui prévoit 300 ml par an.

En conséquence, le taux de renouvellement a baissé de 0,13 point entre 2023 et 2024.

En 2020, les dernières opérations de renouvellement réalisées par le délégataire, étaient les suivantes :

- Route de Flins à Bazemont (316 ml de fonte grise DN100)
- Chaussée St Vincent, à Maule (42 ml de fonte grise DN200)
- Rue d'Agnou à Maule (312 ml de fonte grise DN100)
- Rue St Vincent à Maule (215 ml de fonte grise DN200)

En 2020, les conduites de fonte grise avaient été renouvelées par de la fonte ductile (257 ml) et par du PEHD (631 ml).

Le linéaire de réseau renouvelé annuellement depuis 2014, est résumé dans le tableau ci-dessous :

Renouvellement de réseau	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau renouvelé en ml	115	344	836	454	0	434	885	0	0	0	0
cumulé renouvelé en ml	115	459	1295	1749	1749	2183	3 068	3 068	3 068	3 068	3 068
Objectif contractuel cumulé en ml	300	600	900	1 200	1 500	1 800	2 100	2 400	2 700	3 000	3 300
% d'avancement	38,3%	76,5%	143,9%	145,8%	116,6%	121,3%	146,1%	127,8%	113,6%	102,3%	93,0%

Le cumulé du linéaire de réseau renouvelé entre 2014 et 2023 (3 068 ml) est inférieur de 232 ml au prévisionnel de renouvellement (300 ml par an, soit 3 300 ml au 31/12/2024).

III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
Indice d'avancement de protection de la ressource	100%	100%	100%	100%	100%

Cet indice est stable à 100 % depuis 2014.

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, le syndicat a réalisé des travaux de débouchage et de curage de la conduite en sortie du réservoir rue de la cressonnière pour 2 688 €.

Le délégataire a réalisé les travaux de renouvellement suivants :

Renouvellement : Equipement et génie civil		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
programme de renouvellement (art. 10.4.2)	BAZEMONT - LA GRESSEE - DOUBLE SENS - Télétransmetteur S 375XY	980
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		980

Renouvellement : réseau		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
programme de renouvellement (art. 10.4.2)	MAULE - Chemin de Poissy - 615ML de canalisation PE 180	26,702
	Branchements isolés et vannes 2024	5,477
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		32,179

1 branchement a été renouvelé en 2024, un autre modifié et 3 supprimés pour un coût total de 5477 €.

En 2024, ont débuté les travaux de renouvellement Chemin de Poissy à Maule.

Au total, 33 159 € ont en effet été dépensés en 2024, au titre du programme de renouvellement des équipements (contre 3 122 € en 2023, 7 663 € en 2022 et 5 219 € en 2021).

Renouvellement : compteurs		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
article 5.13.1.3 : programme contractuel	Renouvellement compteurs	44 968
	Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)	44 968

44 968 € ont été dépensés au titre du renouvellement des compteurs abonnés pour 445 compteurs, soit un **prix moyen de 101 € par compteur** (contre un **prix moyen de 88 € en 2023 et 97 € en 2022**).

Le solde du compte de renouvellement est créditeur **de 174 836 € au 31/12/2024**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
coefficient K	1	1,0028	1,002	1,0017	1,0157	1,0394	1,0619	1,0741	1,1274	1,2069	1,3371
Taux EONIA (1/1/N)		-0,1080%	-0,3279%	-0,3590%	-0,3640%	-0,3690%	-0,4540%	-0,4810%	-0,5780%	1,9060%	3,9060%
dotation € constant	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422
dotation € courant	87 422	87 667	87 597	87 571	88 795	90 866	92 833	93 900	98 560	105 510	116 892
dont équipement	5 605	5 621	5 616	5 615	5 693	5 826	5 952	6 020	6 319	6 765	7 494
dont branchements	10 749	10 779	10 770	10 767	10 918	11 173	11 414	11 546	12 118	12 973	14 372
dont canalisations	71 068	71 267	71 210	71 189	72 184	73 868	75 467	76 334	80 122	85 773	95 025
check total courant	87 422	87 667	87 597	87 571	88 795	90 866	92 833	93 900	98 560	105 511	116 892
dotation 1/1/N	87422	167 619	250 996	114 350	73 029	163 953	138 689	-98 579	-7 385	91 076	204 570
<i>impact taux EONIA sur solde</i>		-86	-536	-96	57	-270	-208	926	612	-275	3425
Travaux	7 470	4 133	223 681	130 019	0	117 828	330 960	8 291	7 663	3 122	33 159
dont équipements				14 634		1 187	2 756	5 619	2 228	964	980
dont branchements	7 470	4 133						2 672	5 435	2 158	5 477
dont canalisations			223 681	115 385		116 641	328 204				26 702
solde au 31/12/N	79 952	163 399	26 779	-15 765	73 087	45 856	-192 479	-105 944	-14 435	87 678	174 836

IV.2 La dette

L'encours de dette du service d'eau potable au 31/12/2024, s'élève à 0 € comme au 31/12/2023.

IV.3 Les amortissements

Le montant de la dotation aux amortissements en 2024, s'élève à 4 854,29 €.

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Les travaux en cours en 2024 sont les suivants :

- Curage en sortie du réservoir de la Cressonnière (2 688 €).

Les travaux à prévoir en 2025 et après 2025 :

- Création d'une bâche de stockage, d'un groupe de suppression et l'extension du réseau après la bâche de stockage sur la ferme du bois Henry pour un montant de 67 195 € HT.
- Travaux d'extension du réseau après la bâche de stockage sur la ferme du bois Henry pour un montant de 22 472 € HT.
- Rénovation de 400m sur la rue de Flaville avec peut-être des travaux à la charge du syndicat.
- Dépose du transformateur sur le site des Fontigneux pour un coût de 9 015 € (réalisé le 24/03/2025).
- Etude de raccordement concernant un abonné au Château de Boulemont.
- Reprise des fissures sur le réservoir St Jacques.
- Mise aux normes des clôtures des réservoirs de la côte de Beulle et de Saint Jacques.

IV.5 Les branchements plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le périmètre du service d'eau potable.

L'ensemble des branchements plomb connus, ont été remplacés avant 2014.

Toutefois, l'impact financier du renouvellement des branchements plomb, est toujours présent dans le contrat actuel (article 1.9.2 du contrat).

Année	Montant de l'annuité en euros
2014	25 936
2015	28 432
2016	28 432
2017	28 432
2018	28 432
2019	28 432
2020	28 432
2021	28 432
2022	28 432
2023	21 710
2024	21 710
2025	14 468
Total	311 280

La reprise des annuités d'emprunts « Agence de l'Eau » a été comptabilisée pour **21 710 € en 2024, soit 0,058 €/m3 facturé à l'abonné en 2024.**

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandon de créances et fonds de solidarité (P109.0)

Il y a eu 528,65 € HT d'abandons de créances sur l'exercice 2024 (contre 0 € en 2023).

Le montant des créances irrécouvrables s'est élevé à 10 533 € en 2024, en baisse par rapport à 2023.

Elles sont en augmentation depuis 2020.

Le taux d'impayés a de nouveau augmenté en 2024.

Le montant d'impayés en 2023 s'élève à **15 353 €**, soit un taux d'impayés de **1,45 %** en 2024 contre 1,06 % en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024/2023
Créances irrécouvrables en €	3 708	15 437	581	10 498	10 222	15 606	10 533	-32,5%
Taux de créances irrécouvrables	0,82%	1,62%	0,06%	1,08%	0,95%	1,47%	0,92%	-37,4%
Taux d'impayés	3,42%	2,98%	1,19%	1,03%	0,89%	1,06%	1,45%	36,8%

V.2 Volumes dégrévés

Les volumes dégrévés sont en hausse en 2024.

Ils s'élèvent à **6 073 m³**, correspondant à 23 demandes dont 11 d'entre elles ont été acceptées (moyenne de 552 m³ par demande). Les volumes dégrévés sont en hausse en 2024 malgré la télélève.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024/2023
Nombre de demandes de dégrèvements	55	19	16	7	21	24	8	13	23	76,9%
Nombre de demandes de dégrèvements accepté	50	17	15	7	21	24	8	13	11	-15,4%
Volumes dégrévés en m ³	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	1 670	6 073	263,7%
Volume dégrévé moyen par demande acceptée	839	431	1 334	2 064	996	1 219	489	128	552	329,8%

Il serait utile de définir l'impact de la télélève dans la détection précoce des fuites après compteur et la réduction des volumes dégrévés entre 2016 et 2024.

V.3 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.